

République Française  
**Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal**  
**Du mardi 12 avril 2022 à 20h30**

Date et affichage de convocation : 07/04/2022

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JURY Jean-Louis, JUNIER Jérémie, LAHAYE Nathalie, SOTTY Céline, ROBERT Émilie, REY Nicolas, DURET-BIDELET Nathalie, TORRENT Aude, TISSIER Carine, LACROIX Jean-François

Conseillers excusés : DESBROSSES Julien

Le compte rendu de la séance du 23 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Nathalie LAHAYE est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

**RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE** : néant

**VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022** :

Monsieur le Maire dresse un état de la situation financière de la commune, et annonce un exercice 2022 difficile.

Les dotations et subventions sont en baisse. Les charges à caractère général (électricité, combustibles, carburants) ne cessent d'augmenter. La commune doit également supporter et provisionner des dépenses relatives au dossier de l'étang de Briffaut.

Monsieur le rappelle que les taux d'imposition n'ont pas subi d'augmentation depuis 2015.

Sur proposition de la commission des finances, Monsieur le Maire propose une augmentation de 4% du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui le porterait à 38,23 % se rapprochant ainsi du taux département établi à 44,44%. Le taux d'imposition de taxe foncière sur les propriétés non bâties reste inchangé à 45,79 %. Le conseil valide la décision à l'unanimité.

**BUDGET PRINCIPAL 2022** :

Le conseil, à l'unanimité, vote le budget communal de l'exercice 2022 selon ci-dessous.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	749 185,00	688 371,00
Restes à réaliser de l'exercice 2021	0,00	0,00
Report du résultat de fonctionnement 2021	0,00	60 814,00
Total section de fonctionnement	749 185,00	749 185,00
Section d'investissement	126 987,00	245 726,00
Restes à réaliser de l'exercice 2021	20 615,00	20 355,00
Report du résultat d'investissement 2021	118 479,00	0,00
Total section d'investissement	266 081,00	266 081,00
<b>TOTAL BUDGET 2022</b>	<b>1 015 266,00</b>	<b>1 015 266,00</b>

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022** :

Le conseil, à l'unanimité, vote le budget annexe assainissement de l'exercice 2022 selon ci-dessous.

	Dépenses	Recettes
Section exploitation	30 483,00	20 650,00
Restes à réaliser de l'exercice 2021	0,00	0,00
Report du résultat d'exploitation 2021	0,00	9 833,00
Total section exploitation	30 483,00	30 483,00
Section d'investissement	20 861,00	10 672,00
Restes à réaliser de l'exercice 2021	0,00	0,00
Report du résultat d'investissement 2021	0,00	10 189,00
Total section d'investissement	20 861,00	20 861,00
<b>TOTAL BUDGET 2022</b>	<b>51 344,00</b>	<b>51 344,00</b>

### PROVISIONS POUR RECOUVREMENT CRÉANCES DOUTEUSES :

Le conseil accepte à l'unanimité le provisionnement pour créances douteuses sur le budget communal pour la somme de 192 € et sur le budget assainissement pour la somme de 92 €.

### CONVENTION MISSIONS CDG 71 :

Acteur de référence de la gestion de l'emploi territorial, le Centre Départemental de Gestion de la FPT 71 conduit pour le compte des collectivités employeurs affiliées de droit un panel de missions obligatoires définies par la loi et financées par leur cotisation annuelle. Le CDG 71 propose aussi des missions facultatives via une convention-cadre qui en établit les modalités. Le conseil décide de renouveler les missions emploi-mobilité, santé au travail et prévention des risques.

### MÉDIATION ÉTANG DE BRIFFAUT :

Monsieur le Maire a reçu le compte-rendu de la médiatrice suite à la séance plénière du 14 mars 2022. Aucun accord n'en ressort. Si l'on considère que le support de la digue est à la charge de la commune, Monsieur le Maire et Daniel LALLEMEAND, adjoint en charge des finances, ont évalué le montant qu'aurait supporté la commune. Les devis et factures ont été examinés. Il a été retenu 50 % des frais d'étude et des factures de réfection du support de la digue. La TVA est exclue du calcul puisque la commune aurait eu la possibilité de la récupérer.

En définitive, Monsieur le Maire propose à la médiatrice d'allouer la somme de 28 450.25 € au titre des remboursements des frais reconnus à la charge de la commune. Le conseil approuve ces décisions par 13 voix pour et 1 abstention. Si cette proposition est refusée, le maire propose de mettre un terme à la médiation qui a déjà coûté plus de 4 200 € à la charge des 2 parties et l'affaire sera portée devant le Tribunal Administratif.

CHEQUE ARBRES 71 : le conseil annule et remplace sa délibération du 23 mars 2022 pour l'inscription au dispositif départemental de soutien à la plantation d'arbres et d'arbustes « chèque-arbre 71 ». Le devis Chapey Paysagiste d'un montant de 4 224 € HT pour la plantation de 17 plants sera présenté au dispositif pour une subvention attendue de 2 000 €.

### QUESTIONS DIVERSES :

VOIRIE : Jean-Louis JURY, adjoint en charge des chemins, déplore le retard de livraison de l'enrobé.

DEVIS FLEURISSEMENT : Sonia SOEUR, adjointe en charge du fleurissement, présente un devis de 372,79 € TTC, de la société LE TEMPS DES FLEURS à MARCIGNY, pour l'ornement de plusieurs parterres dans le bourg. Dans le même but, il est également envisagé d'acquérir des traverses de bois auprès de la scierie BOUILLER Stéphane.

BANDEROLE PRIME A LA CONSTRUCTION : Sonia SOEUR, adjointe en charge de la communication, présente la maquette d'une banderole élaborée par la commission communication, afin de promouvoir la prime à la construction sur la commune. Le devis de FB Créa de VENDENESSE LES CHAROLLES pour un montant de 108 € HT, est accepté à l'unanimité.

CIMETIÈRE : Des plaques d'informations à destination des concessionnaires et de leur famille seront apposées sur les concessions réputées abandonnées ou expirées, en vue d'une reprise ou non par la commune.

REFUGE FOURRIÈRE : Jean-Louis JURY rend compte de l'assemblée générale du Syndicat du Charollais Refuge Fourrière. La cotisation augmente de 3 % et s'élève donc à 0,63 €/an/habitant. Le tarif sera de 1 € en 2023. Le refuge a recueilli 85 chats et 147 chiens en 2021.

BÂTIMENT PHARMACIE : Les membres du conseil ont visité le local de l'ancienne pharmacie. Le bâtiment est proposé à la location (commerce ou habitation).

LOGEMENT PLACE DE LA MAIRIE : Afin de favoriser l'installation d'une infirmière libérale sur la commune dans un logement communal vacant, le conseil décide de proposer 3 mois de loyer gratuits puis un loyer de 400 €/mois

SALLE MULTI-ACTIVITES : Il est décidé de privilégier l'attribution de la salle multi-activités aux locations payantes. Les associations qui occupent régulièrement et gratuitement cette salle, déplaceront leur activité à la salle multisports récemment réhabilitée (ancienne salle judo).

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 12 avril 2022.

Le Maire,

Claude LEDEY

